

## REGLEMENT PARTICULIER LABORATOIRES FILIERE GOUTS ET SAVEURS

### ❶ Vestiaires

Le **lundi** matin, la Vie Scolaire ouvrira à 11 h 30 chaque vestiaire pour les internes et les demi-pensionnaires. Vous déposerez vêtements de travail, classeur de technologie et mallette d'outillage dans les casiers individuels.

Pour les boulangers et les pâtisseries, vous devrez avoir impérativement à la rentrée un cadenas n° 30 ou 35 pour fermer votre casier personnel.

Le vendredi, ces différents éléments devront être récupérés à la pause de 15 h.

Pour tout casier non libéré le vendredi, le cadenas sera cisailé.

### ❷ Tenue de travail et outillage

• L'accès aux laboratoires sera exclusivement réservé aux personnes équipées :

D'une tenue de travail complète et propre : pantalon, veste, tablier, toque ou calot, chaussures de travail réglementaires pour l'alimentation - Arrêté du 9 mai 1995. (des toques en papier seront en vente à la Vie Scolaire)

D'une mallette avec l'outillage demandé

• Cette mesure prend effet :

Dès la première semaine de cours pour les 2ème année

Dès la deuxième semaine de cours pour les 1ère année.

• Toute personne qui ne respectera pas ces 2 points sera envoyée en étude

Si plusieurs manquements à ces dispositions sont constatés, le maître d'apprentissage sera informé.

D'avance, merci de bien vouloir respecter ces règles de base qui contribueront à la qualité de votre formation et faciliteront la vie du laboratoire dans l'intérêt de tous.



VOS AMBITIONS,  
NOS SAVOIR-FAIRE